# LES 5 OBJECTIFS PRIORITAIRES

Garantir dans le respect de la laïcité le Droit à l'éducation pour chacun et pour tous et donc l'équité dans l'accès à l'éducation et à la formation ; refuser toute discrimination, en dépassant le droit formel à l'égalité des chances.

Définir un projet éducatif global ambitieux pour l'enfance et la jeunesse sur tous les temps et les espaces éducatifs et sociaux articulant éducation formelle, informelle et non formelle, dans un processus de formation tout au long de la vie s'appuyant sur une formation initiale solide.

Promouvoir la coéducation, la coopération éducative de tous les acteurs, garantir la place et les droits des parents, des enfants et des jeunes.

Mobiliser avec ce projet éducatif global toutes les ressources éducatives des territoires et de l'école, à travers l'articulation des objectifs nationaux avec les projets éducatifs des établissements d'enseignement et des institutions culturelles publiques, et ceux des territoires.

Garantir à tous les jeunes, à l'issue de la scolarité au collège, la maîtrise évaluée des éléments (connaissance, compétences, savoir-être et savoir-faire) indispensables à l'accès et à la réussite dans les enseignements diversifiés du lycée et à l'objectif d'aucune sortie du système éducatif sans qualification reconnue, à l'accès à la citoyenneté.

Pour atteindre ces 5 objectifs prioritaires, nous demandons une véritable priorité à l'éducation reconnue dans une loi d'orientation et de programmation pluriannuelle pour l'enfance et la jeunesse.

# **NOUS PROPOSONS**

pour tous à travers les mécanismes de péréquation entre les territoires et la mise en place de moyens supplémentaires en priorité vers l'école primaire, le collège et les secteurs d'éducation prioritaire. Il s'agit de permettre l'accès de tous les jeunes aux connaissances, compétences et savoir-faire indispensables dans notre

Le développement sur l'ensemble du territoire d'un service public de la petite enfance, grâce à une charte qualité nationale. La petite enfance doit donc être Un droit à l'information, à la participation des exclue de la mise en œuvre de la directive européenne parents aux décisions concernant leurs enfants « services », exclue du champ de la concurrence. L'école maternelle doit être confortée dans ses missions et sa spécificité, dès 2 ans pour les enfants dont les parents le souhaitent et dès 3 ans pour tous.

.....

Le droit individuel et collectif à l'éducation des enfants et des adolescents par l'accès sans discrimination à l'école publique, le respect du principe de gratuité de la scolarité obligatoire, le maintien d'une sectorisation pour viser partout la mixité sociale, des méthodes pédagogiques actives et diversifiées prenant en compte un accompagnement individualisé en cas de difficulté, une attitude de bienveillance et Une amélioration des rythmes de vie et de travail des de respect mutuel.

L'égalité réelle des droits entre tous les élèves. Afin de viser la réussite de tous, l'évaluation des élèves doit favoriser les progrès, la réussite, l'engagement et l'effort plutôt que de sanctionner l'échec. Cela exige de faire prévaloir l'organisation et la logique des cycles, et d'en finir à terme avec la logique des redoublements.

Un contrat de confiance entre la Nation et les professionnels de l'école, afin de garantir leur autonomie professionnelle, définir leurs missions et leurs objectifs et les reconnaître dans la redéfinition de leurs services. Cela exige de remettre à plat la réforme actuelle de la formation des enseignants.

La garantie du Droit réel à l'éducation pour chacun et La définition et l'impulsion d'un véritable changement par la mise en place d'un travail en équipe, l'implication et la coopération des enfants et des jeunes, des adultes, des professionnels et des parents, des partenaires associatifs de l'éducation populaire, du sport et de la culture du territoire. Dans le respect des cadres nationaux, les établissements scolaires devront prendre en compte ces objectifs et cette dynamique nouvelle dans leur structure, leur fonctionnement et leur projet.

> et à leur représentation. Ces droits individuels et collectifs doivent être reconnus par tous les acteurs de la communauté éducative, tant au niveau de l'établissement, que du projet éducatif de territoire et de tous les niveaux du système éducatif.

> Une attention particulière, avec la participation des parents, aux moments délicats de transition (petite enfance/école maternelle, grande section de maternelle/CP, CM2/6ème, etc.).

> enfants et des jeunes, grâce à un cadre national qui prenne en compte les préconisations de l'Académie de médecine d'allègement de la journée de travail et de son adaptation aux temps favorables aux apprentissages. Ce cadre national doit préconiser la coopération active de tous pour l'articulation des temps éducatifs et sociaux, leur mise en cohérence et pour définir les moyens de sa mise en œuvre, à travers les projets éducatifs locaux.

> L'incitation au développement et la reconnaissance nationale par la loi des projets éducatifs locaux, de territoire, qui doivent s'articuler avec les projets des écoles et des établissements et fonctionner sur la base d'un diagnostic et d'une évaluation partagés, afin d'assurer la cohérence éducative entre tous les acteurs concernés.

# **NOUS PROPOSONS**

complémentaire de l'école, à travers des contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels avec l'État et les collectivités. Ces missions doivent échapper à la construction progressive d'une orientation la concurrence et à la mise en œuvre de la directive ambitieuse et d'une éducation aux choix en refusant européenne « services ».

Un appel solennel pour en finir avec les sorties sans la formation initiale et permanente, les instances qualification reconnue. La loi doit définir le triple objectif d'atteindre 0% de sorties sans qualification après 18 ans, amener 80% d'une classe d'âge au baccalauréat et 50% au niveau licence. Cela implique de se poser tout au long de la vie. enfin la question l'allongement et de la diversification après 16 ans de la scolarité obligatoire, et de garantir un encadrement législatif réglementaire de l'ensemble des formations initiales et en particulier de la formation professionnelle en anticipant l'articulation entre en alternance et de l'apprentissage après 16 ans.

Le refus d'une hiérarchie des filières et des savoirs, grâce à une revalorisation des enseignements technologiques et professionnels et des passerelles garanties entre les filières.

La reconnaissance dans la loi d'orientation des L'ouverture de chaque lycée sur son territoire et.en missions de service public et du respect des projets faire, en dehors des horaires scolaires, une maison de propres des associations d'éducation populaire et la culture et de l'éducation formelle et non formelle.

les orientations précoces. Le service public d'orientation des collèges, lycées et les CIO doit être renforcé et articulé avec tous les services de et structures paritaires, l'aide à l'insertion et la Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle et sociale, dans un grand service public d'orientation

> La favorisation de la promotion sociale et la sécurité formation initiale et formation tout au long de la vie. Il faut articuler service public national de formation professionnelle, services publics régionaux et dispositifs paritaires et de transition professionnelle. L'idée d'un service public de formation professionnelle, unifié dans ses objectifs d'accès de tous et de chacun à la qualification et à la sécurisation des parcours, mais diversifié et partenarial dans ses modalités d'exercice, doit être approfondi.

Pour nous, ce projet concerne tous les citoyens. A travers l'avenir de la jeunesse, c'est celui du pays qui se joue.

## LES SIGNATAIRES

apfEE, AFEV, ANARE, ANDEV, PRISME, ATD Quart Monde, Céméa, CRAP-Cahiers pédagogiques, CNAJEP, CFDT, CGT, CSF, DEI - France, EEDF, Education et Devenir, AROEVEN, Fep-CFDT, OCCE, FCPE, Francas, FSU, DDEN, FGPEP, FFMJC, Fédération Léo Lagrange, FNCMR, SGEN-CFDT, Fédération UNSA-Education, Fespi, FNAREN, GDiD, GFEN, IRDSU, ICEM - Pédagogie Freinet, JPA, Ligue de l'enseignement, MRJC, Réseau Français des Villes Educatrices, SE-UNSA, SNUipp, SEP UNSA éducation, SNEP, SNES, SNUEP, SNIP de la FSU, UNSA, UNEF, UNL, Union Peuple et Culture, et plus de 70 Maires (liste à consulter sur le texte intégral et sur le site www.villeseducatrices.fr).

LE TEXTE INTÉGRAL (5 objectifs, 18 propositions, 6 textes complémentaires) ET LA LISTE DES SIGNATAIRES DE L'APPEL DE BOBIGNY SONT EN LIGNE SUR www.villeseducatrices.fr REMARQUES, SOUTIENS, SUGGESTIONS: appeldebobigny@gmail.com

# APPEL DI



Rendez-vous le vendredi 23 mars 2012 à 18h30 au Palais d'Iéna. siège du Conseil Economique, Social et Environnemental 9, place d'léna - 75016 Paris



Métro : Iéna - ligne 9 / Trocadéro - ligne 6 Bus: lignes n°32, 63, 82 - Vélib: 4 rue de Longchamp

# POUR UN GRAND DÉBAT NATIONAL PUBLIC AUTOUR DE L'APPEL DE BOBIGNY

Jeunes, parents, enseignants, universitaires, associations complémentaires de l'enseignement public et d'éducation populaire, professionnels des collectivités locales, élus locaux, professionnels de la petite enfance et responsables syndicaux,

Nous appelons à la mobilisation de tous autour de l'éducation et de la formation, dès la petite enfance et tout au long de la vie.

Nous lançons cet appel à la Nation et à ses responsables politiques pour un grand débat national et des engagements solennels avant les échéances nationales qui détermineront l'avenir.

Nous voulons garantir le Droit réel à l'éducation, la formation et la sécurité professionnelle tout au long de la vie.

Nous voulons que l'Ecole de la République soit celle de la solidarité, de la coopération éducative et non de la compétition.

Nous voulons la mise en œuvre d'une éducation à l'environnement et au développement durable accessible à tous.

Nous voulons nous appuyer sur le service public laïque d'éducation, de la maternelle à l'enseignement supérieur, et sur ses personnels, sur le secteur de la petite enfance en pleine mutation vers un véritable service public.

Nous voulons nous appuyer sur la mobilisation des parents dans une démarche de coéducation, sur tous les acteurs de l'éducation populaire, du champ culturel et sur les travailleurs sociaux, mais aussi sur les jeunes eux-mêmes.

Nous pouvons nous appuyer sur les communes, les départements, les régions, engagés dans des démarches de « territoires apprenants » ou de « villes éducatrices » et mobiliser tous les acteurs du monde économique et leur potentiel de formation et d'insertion en relation avec le service public.

Nous voulons une réconciliation entre perspectives individuelles et collectives, entre épanouissement personnel et intérêt général, pour le renforcement de la démocratie et la construction du mieux-vivre ensemble.

Nous proposons dans l'Appel de Bobigny des perspectives concrètes pour l'éducation autour de 5 objectifs prioritaires et d'un ensemble de propositions qui sont la base d'un grand projet national pour l'enfance et la jeunesse.